

Vous avez une entreprise ? Vous avez envie d'investir dans l'éducation et la formation des jeunes ?

Soutenez l'UFR des Langues de l'Université Lumière Lyon 2 et investissez dans le futur des diplômé.e.s !



"Votre soutien permet à nos formations en langues étrangères de continuer à se développer, avec des outils pédagogiques toujours plus modernes et performants pour répondre au mieux à vos besoins. Grâce à votre aide, nous pourrions continuer à améliorer la formation des étudiant.e.s et leur adaptation au marché du travail. Au nom de l'UFR des Langues et de tout.e.s nos étudiant.e.s, nous vous remercions sincèrement de votre collaboration."

Setty MORETTI, Directrice de l'UFR des Langues

L'UFR DES LANGUES EST UNE COMPOSANTE IMPORTANTE DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 :

- Nous proposons un environnement de formation et de travail tourné vers l'**international** et la **vie économique et culturelle du territoire** à travers de nombreux partenariats en France et à l'étranger ;
- Nous offrons des **formations professionnalisantes** orientées sur le développement des compétences pluridisciplinaires pour une meilleure insertion de nos étudiant.e.s dans le monde du travail.

8

parcours différents en formation simple ou double diplôme du BAC au BAC+5

2000

étudiant.e.s en moyenne en licence, licence pro, DU et master en 2022-2023

95

partenariats européens réservés aux étudiant.e.s de l'UFR des Langues

L'UFR des Langues offre un éventail de langues et de nombreuses possibilités d'ouverture à l'international. L'adossement de toutes les formations à la recherche garantit l'**excellence pédagogique** de l'UFR des Langues qui s'appuie sur la qualité reconnue de sa recherche pour proposer des **parcours complets, diversifiés et innovants**.

95%

c'est le taux d'emploi de nos étudiant.e.s à la sortie*

De la licence au master, en passant par la licence pro et le DU, nous formons nos étudiant.e.s dans **divers domaines d'activité** pour une meilleure insertion professionnelle. C'est pourquoi, la priorité de nos équipes pédagogiques est de préparer nos étudiant.e.s pour l'avenir en leur offrant la possibilité de réaliser des **stages** ou de faire une **alternance**.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, COMMENT ÇA MARCHE ?

La taxe d'apprentissage (TA) est due par les entreprises et associations imposées à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés qui emploient au moins un salarié. Le siège social de l'entreprise doit être situé en France.

taux de
0,68%
de la masse salariale

Les codes à retenir :

Numéro de SIRET :
196 917 751 000 14

Code UAI de
l'Université : **0691775E**

Code UAI de l'UFR des
Langues : **0692207Z**

Versez votre taxe d'apprentissage en 3 étapes :

1 Je choisis mon établissement ou mon UFR et je me rends sur le site officiel : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

2 J'adresse mon versement avant le **7 septembre 2023**.

3 Je reçois mon reçu libératoire établi par l'agence comptable de l'Université.

Pour toute information relative à la taxe d'apprentissage ou aux partenariats, veuillez contacter **Frédérique Ratsimiseta** au **04 78 69 71 47** ou à f.ratsimiseta@univ-lyon2.fr